ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2011-09 du 16 février 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : *ETSO1130203S*

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-6 ;

Vu la délibération n° 2010-15 du conseil d'administration en date du 29 septembre 2010 ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2008-08 du président de l'Établissement français du sang en date du 27 mars 2008 renouvelant M. Philippe BIERLING dans ses fonctions de directeur de l'Établissement français du sang Île-de-France,

Décide :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Philippe BIERLING, directeur de l'Établissement français du sang Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tout document et acte relatif à la cession de droit au bail des locaux situés boulevard Saint-Germain, à Paris, pour un montant de 1 850 000 €, ainsi que tout document et acte relatif au bail commercial 3/6/9/12 ans pour un loyer d'un montant annuel de 165 000 €.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 16 février 2011, en deux exemplaires originaux.

Le président,
Pr G. Tobelem